2000

Même à l'ASEC dans le journal du club, la tendance est à minimiser cette dernière saison. Pourtant, le club à fait les meilleurs résultats financiers jamais réalisés. Le journal du club a fait ses meilleures recettes. Le football ivoirien n'a jamais recensé autant de spectateurs. Tous les sponsors courent après l'ASEC. Le président de l'ASEC est nommé le meilleur manager d'AFRIQUE et le club passe pour être l'un des quatre grands clubs d'AFRIQUE.

Nous finissons la compétition pour la qualification aux JEUX OLYMPIQUES où tout se joue lors de la dernière rencontre avec le MAROC. Ces derniers nous battent 2-1 et sont qualifiés.

JMG sent confusément que tout son travail ne trouvera pas de perspective avec ce club.

Dans ses discussions avec le président de l'ASEC, il tente de faire comprendre au président de l'ASEC que son club doit maintenant suivre une philosophie et promouvoir un certain football ou le futur des joueurs tient une place prépondérante. Mais ce discours ne le touche pas.

JMG a le sentiment d'avoir donné de la confiture à des cochons. Il ne croit pas si bien dire, la suite allait lui révéler que ce sera encore pire.

JMG abandonne la direction de l'entraînement de l'équipe fanion de l'ASEC et retourne à 100% à l'ACADÉMIE. Il y a une deuxième et une troisième promotion qui l'attendent et dont plusieurs éléments promettent tout autant que les meilleurs de la promotion "JOHAN".

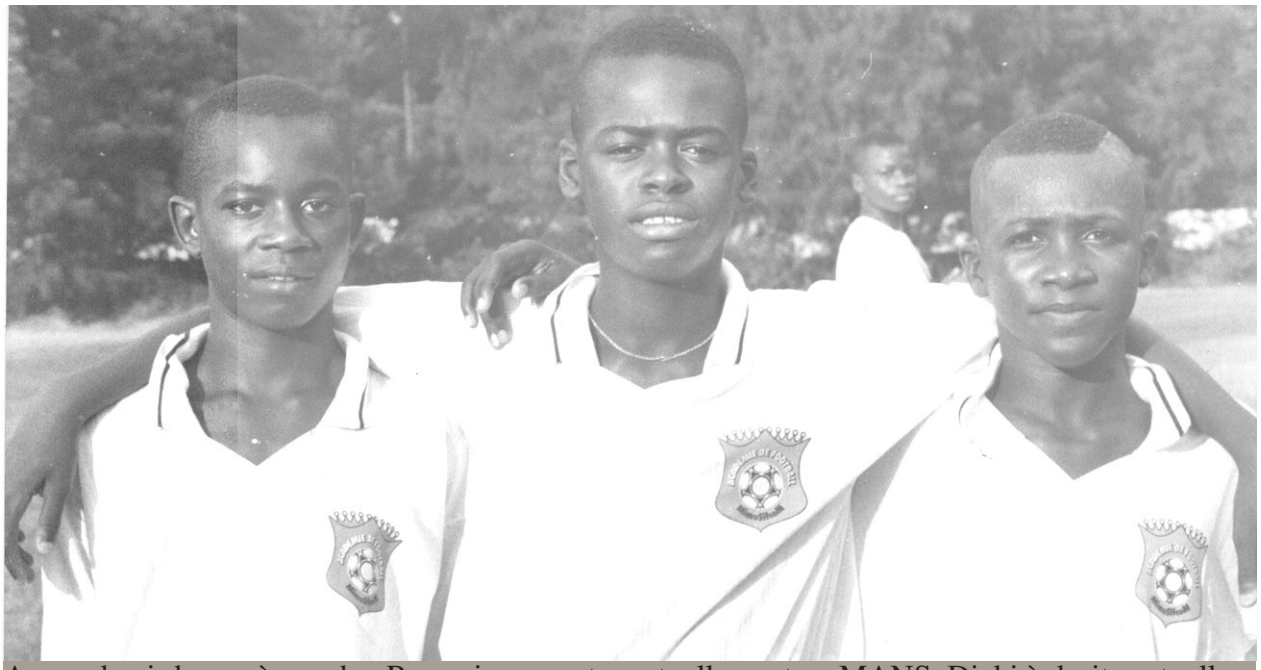

Armando ci-dessus à gauche, Romaric au centre actuellement au MANS, Diaki à droite actuellement en Arabie Séoudite lors de la tournée à Yamoussoukro en 1997. Armando se noiera en septembre 1998 alors que lui aussi pouvait espéré une grande carrière…

Depuis septembre 1998 la seconde promotion a un nom : «Armando». En hommage à ce jeune académicien disparu cette année là par noyade à la plage d'Assynie. Ce jeune défenseur était le frère de Didier ZOKORA «Maestro» et il promettait autant que son frère. Avec celle de Johan l'année d'avant ce fut les deux grands drames de ces années par ailleurs lumineuses.

Déjà un adepte de la passe cachée, Armando était un futur arrière droit de grande qualité. Calme, lucide, précis le petit frère de Zokora «Maestro» serait à coup sûr devenu un grand…

En avril la seconde promotion fait sa première tournée en France avec comme compétition principale le tournoi international de Rezé. Après une première défaite contre Lens (la seule du tournoi), nos jeunes se qualifient en battant notamment le vainqueur de l'année précédente, l'Ajax Amsterdam. En huitième de finale et en quart nous passons aux tirs au but en dominant dans le jeu nos adversaires mais en manquant de puissance pour terminer nos actions. Notre équipe est devenue rapidement la préférée du public. Son jeu essentiellement technique séduit. Pourtant en demi-finale nous perdons aux tirs au but après une impressionnante série de 13 tirs contre le futur vainqueur : Munich 1860. Nous gagnons facilement le match de consolation alors que nos adversaires de la demi-finale gagnent facilement aussi la finale. Notre vraie place est à égalité avec le vainqueur.

À gauche Kalunho (Feyenord) avec une couverture de balle parfaite avec Séka (Beveren) en soutien. Ci-dessus Sanogo (Beveren) contre l'Ajax. Ci-dessous l'entrée pour la 1/2 Finale…

Pendant ce temps-là, la première promotion joue en championnat de Côte d'Ivoire sous la houlette d'un entraîneur suisse Michel Decastel.

Pourtant en mai, JMG conduit encore une délégation d'académiciens de cette première promotion au tournoi international des équipes nationales espoir de Toulon. Là, Aruna et Zokora se font remarquer dans une équipe qui surprend ses adversaires et qui arrive en demi-finale. Le meilleur résultat jamais réalisé par une équipe ivoirienne dans un tournoi d'un tel niveau alors que nous rendons en moyenne 2 ans à nos adversaires !

Les premiers transferts, premiers mauvais signes

Deux clubs belges seront les premiers intéressés par nos joueurs : Genk veut Zokora, Anderlecht veut Aruna. Les discussions se concluent

ZOKORA «MAESTRO»

assez rapidement avec un total de 12,5 millions de Francs de transfert. Le président de l'ASEC, n'a jamais transféré de joueurs aussi jeunes et pour un tel montant. Le meilleur transfert réalisé par le club jus-

ARUNA

que-là avait été celui de Kalou Bonaventure à Feyenoord pour un montant de l'ordre de 3,5 Millions de Francs si notre mémoire est bonne. Cette manne sera la pomme de discorde entre l'ASEC et l'Académie. Le président du club dont l'"égo" grossit comme le crapaud de La Fontaine, s'est créé des besoins à la hauteur de sa vanité, et il refuse d'honorer les accords signés en août 1997 entre les deux associations (ASEC et Académie) !

Ces accords que l'on peu découvrir sur les deux prochaines pages sont très clairs sur la répartition. L'ASEC a droit à 1,5 MFF ou plus si les 10% du montant des transferts annuels sont supérieurs à 1,5MFF. Le cas échéant, l'ASEC avait donc droit à 1,5MFF. Le reste devait être utilisé selon l'accord: pour le budget annuel de l'académie, le remboursement des financiers, celui des emprunts et le solde revenir à l'Académie. (Voir article 3 de l'accord entre ASEC et Académie).

Au terme d'une négociation difficile, JMG réussit à récupérer un petit peu moins que la moitiée des 12,5 millions de francs perçus par le club en acceptant deux choses :

1) Garantir une créance de 2 millions de francs due par l'ASEC à la banque Populaire luxembourgeoise;
2) retarder le paiement de la dette de l'Académie aux financiers dont l'apport nous a permis de fonctionner lors des trois dernières années.

Tout est clair dans la tête de JMG. Le partenariat entre l'Académie et

l'ASEC n'a plus d'avenir, mais pour le moment sans gros moyens nous restons un peu prisonniers, bloqués que nous sommes dans nos installations construites sur le complexe sportif appartenant à l'ASEC. Il nous fallait trouver un moyen pour sortir au mieux de ce piège que JMG n'avait pas imaginé tant le club de l'ASEC était favorisé par ce partenariat. «Je n'avais pas intégré les dégâts que causerait la vanité dans le cerveau de ROGER OUÉGNIN (le président de l'ASEC) ! » dira JMG.

La réussite exceptionnelle de l'ACA-

ACCORD ASEC MIMOSAS –ACADEMIE MIMOSIFCOM

Entre Roger Ouégnin Président de l'ASEC Mimosas
Et Jean-Marc Guillou Vice-Président Directeur Général de l'Académie MimoSifcom, il est convenu ce qui suit :

Exposé

Entre les deux associations (ASEC Mimosas et Académie MimoSifcom) il existe un partenariat. L'Académie en bénéficiant de l'hospitalité, du renom et de la protection de l'ASEC s'emploie à fournir une relève sportive de valeur au profit de l'ASEC.
L'Académie a une vocation de formation, l'ASEC, une vocation de compétition.
Aussi, l'Académie, en tant qu'association sportive, ne peut, sans l'accord de l'ASEC, devenir un concurrent sportif dans les compétitions du championnat national. Elle peut cependant, s'affilier à la Fédération et participer à ce titre à d'autres compétitions.

Article 1. Arrivée à l'ASEC des joueurs « Académie »

Les joueurs formés à l'Académie sont, en fin de période de formation, mis à la disposition des responsables de l'ASEC Mimosas.
Selon une sélection faite par ces derniers, les joueurs retenus signent une licence et un contrat de joueur avec ce club (en respect d'une clause contenue dans l'article 2 de leur contrat de formation).

Article 2. Départ de l'ASEC des joueurs « Académie »

En cours de saison, la décision d'autoriser le départ des joueurs de l'ASEC issus de l'Académie appartient au président de l'ASEC. Cependant, le président de l'ASEC doit impérativement tenir informé le président de l'Académie des éventuelles propositions en lui faisant copie des documents officiels reçus des clubs concernés.
En fin de saison et pendant l'intersaison (écart de temps entre le dernier match officiel de la saison et le premier match officiel de la saison suivante), le président de l'ASEC ne pourra pas s'opposer au départ d'un joueur pour lequel au moins deux clubs différents auraient fait des offres concrètes.

Article 3. Répartition des sommes de transfert

Chaque fin d'année, à propos des montants des transferts relatifs aux joueurs de l'ASEC formés à l'Académie, le montant des ressources ainsi générées sera affecté prioritairement et dans l'ordre suivant :

- 1) Provision d'une année de budget (fonctionnement et investissement) de l'Académie (aujourd'hui entre 700 et 800 KFF par an) ;
- 2) Retour sur investissement des financiers (au maximum 10 MFF)
- 3) Remboursement des emprunts (capital et intérêts) prêteurs : (JM. GUILLOU, D.DUBOIS, Y. LAMBELIN et P. BILLON)
- 4) Retour vers l'ASEC Mimosas dans la mesure des disponibilités d'une provision minimale de 1,5 M FF ou d'un montant supérieur si les dix pour cent du montant disponible sont plus élevés que la provision minimale.
  Si R → Retour, MD → montant disponible et PM → provision minimale, la formule mathématique est la suivante :
  Si 0,1*MD > PM alors R= 0,1*MD sinon R=PM
- 5) Le solde des montants disponibles reste acquis à l'Académie.

Concernant les retours et remboursements (points 2 et 3), ils seront exécutés sur une période à déterminer en accord avec les protagonistes, à partir de la date de délivrance du premier certificat de transfert de l'un des joueurs de l'ASEC formés à l'Académie.

Article 4. Intéressement de l'Académie aux performances de l'ASEC

Si l'ASEC remporte le titre de champion d'Afrique, avec au moins dix joueurs formés à l'Académie dans son contingent, il sera négocié un retour sous forme d'intéressement financier au profit de l'Académie. Ce montant sera réparti entre les éducateurs et les employés de l'Académie.

Article 5. Durée de l'accord

Cet accord est conclu pour une durée indéterminée. Il peut être résilié à tout moment à l'initiative de l'une ou l'autre des parties sans indemnité. Cependant, ses effets prendront fin quand, toutes les conséquences de l'application des articles (1.2.3.4) relatives à l'un des académiciens sous contrat de formation au moment de la résiliation, cesseront.

Fait en deux exemplaires à Abidjan
Le 12 août 1997

Bon pour Accord

JM GUILLOU

Bon pour Accord

Roger OUEGNIN

ASEC - MIMOSAS
LE PRESIDENT
CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉMIE, à raison trop dissociée de l'ASEC, faisait de l'ombre au président des Mimosas. À cette époque, la popularité de cette ACADÉMIE et les ressources qu'elle représentait nous protégeaient encore, mais pour combien de temps ?

L'appel de Madagascar

Un événement nouveau allait nous donner une première piste pour desserrer l'étreinte de ce piège. Le Président de la République de Madagascar nous invitait afin d'examiner la création d'une Académie similaire à Madagascar.

La société Bolloré à l'origine de cette invitation était devenue un gros sponsor de l'ASEC grâce notamment au travail de l'Académie.

Lors de cette invitation, JMG n'eut pas de difficulté à convaincre le premier personnage de l'État Malgache de la nécessité de créer une Académie à Madagascar s'il voulait un jour que ses représentants jouent un plus grand rôle dans le concert international.

Un représentant de la société Bolloré, Francis RABARIJOHN, viendra prendre toutes les informations à Abidjan. Et quelques mois plus tard le projet prend définitivement forme.

Le président de l'ASEC, à l'occasion, toujours aussi opportuniste lorsqu'il s'agit d'argent, réussit à "vendre" au sponsor l'indisponibilité de JMG pour son club requis à Madagascar l'obligeant à le remplacer tout en continuant à le payer. En fait, l'ASEC n'avait et n'a jamais payé un salaire à JMG donc il ne pouvait invoquer une perte. Pourtant L'ASEC perçoit à titre de dommage, un montant de 200 mille francs.

Cela dit, à l'époque, ce paiement nous dégageait de tout lien avec l'ASEC pour nos activités à Madagascar.

En fin d'année 2000, JMG et Olivier GUILLOU feront le tour de la grande île à la recherche des meilleurs talents pour former le noyau de la promotion 1 Malgache.

En ce qui concerne la situation économique de l'Académie, l'année 2000 est une bonne année. L'entrée des deux transferts de Aruna et Maestro devrait nous permettre de rembourser toutes les dettes de l'association (financiers et prêteurs), mais c'est sans compter sur la rapacité du président de l'ASEC qui a gardé une grande partie du pactole (748 Millions dont les 150 Millions dus par contrat) !!

Le site d'Antsirabé, en plein centre de l'ile a été choisi pour abriter l'Académie JMG Malgache. Ce montage permet de voir à gauche une vue du terrain d'entraînement et à droite les bâtiments d'internat.

Exercice	2000	En francs CFA	
Académie MimoSifcom			
Compte d'exploitation Année 2000			
CHARGES	Montants	**PRODUITS**	Montants
Transport- Carburant	3 280 000		0
Restauration - Hébergement	17 400 000	Recette sponsoring	10 000 000
Missions - réception - Voyages Avion - Hôt	6 000 000	Recettes Clients club	1 265 000 000
Organisation matchs et tournoi et tournée	15 500 000	Anderlecht ARUNA : 815000000	
Soins médicaux	1 200 000	Genk ZOKORA: 450000000	
Équipements - matériel technique	5 200 000		
Expéditions- Téléphone	5 000 000		
Entretien -Lavage -Produit	850 000		
Indemnités	37 062 000		
Dons, cadeaux et divers	500 000		
Assurance	750 000		
Location	7 800 000		
Imprimés et administration (passeports)	1 800 000		
Entretien bâtiments- Terrain-Plantation	2 000 000		
Prestataires de service (Arbitre+divers)	180 000		
Interêts sur emprunts	13 571 200		
Amortissements mobilier classes	150 000		
Amortissement Mobilier internat	900 000		
Amortissement matériel Informatique	396 000		
Amortissements équipements	750 000		
Total Charges exploitation	120 289 200	Total produits	1 275 000 000
Charges sur transfert retour Financier	800 000 000		
Charges retour ASEC sur transfert	150 000 000		
Charges retour pour JMG / transfert	75 000 000		
Total charges	1 145 289 200		
Boni d'exploitation	**129 710 800**	**Perte sur l'exercice**	**0**
TOTAL	**1 275 000 000**	**TOTAL**	**1 275 000 000**

Académie MimoSifcom			
Bilan au 1/1/2001			
ACTIF	Montants	**PASSIF**	Montants
Construction Classe et terrain	17 000 000	Capital	45 000 000
Construction internat + Monbilier	109 633 500	Réserves	31 279 100
Construction Internat 2	25 000 000	Boni ou Perte d'exploitation	129 710 800
Mobilier classes - Amortissement 10%	600 000		
Equipements - amortissements	3 600 000		
Matériel informatique et de bureau	1 500 000	**Situation nette**	**205 989 900**
		Emprunt moyen terme	119 947 100
Créance sur ASEC	748 000 000	Dette ASEC sur transfert	150 000 000
Créance sur JMG : 617 000 000	397 000 000	Dette client financier	800 000 000
Remboursement Joueurs: 100 000 000			
Virement caisse 120 000 000		Dette vis-à-vis de JMG	75 000 000
Banque	47 903 500		
Caisse	700 000		
Total	**1 350 937 000**	**Total**	**1 350 937 000**